



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Numéro 72 juin

prix : 0,5 €

abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE 10/06/2011

SPECIAL
Résultats du mouvement
départemental 2011

Edito

Le mois de juin est une période à part chaque année. Pour nombre de collègues c'est la période des changements : entrée dans le métier et première classe, veille de la première inspection, ou affectation sur un poste désiré de longue date.

Vous trouverez dans ces pages les résultats du 1er mouvement, les postes restant à pourvoir et le compte rendu de la CAPD du 8 juin. Si comme chaque année, l'administration s'est octroyée la délicatesse d'informer les participants de leur « projet d'affectation », ne perdons pas de vue que cette pratique n'est en rien une information fiable tant qu'elle n'est pas validée par la CAPD. En d'autres termes, posons nous la question de l'état de santé de la démocratie de notre pays, lorsque l'administration informe arbitrairement ses personnels, sans avoir vérifié la conformité des décisions aux règles, avec leurs représentants. L'exclusivité de l'information et la pseudo amélioration du service n'est qu'un camouflet. Court-circuiter ainsi le travail paritaire n'entraîne qu'erreurs, abus et manigances. La vigilance est et reste de mise.

Juin est aussi le moment des bilans. Nous avons connu une année très riche en mobilisations et en luttes sociales. Le gouvernement s'est astreint depuis maintenant 4 ans à nous enfoncer plus bas que terre. Que ce soit sur nos retraites ou au saccage de notre outil de travail, l'école, la droite française n'a pas cessé une minute ses travaux de démolition. Et face à cela, nous avons su nous mettre en ordre de marche, le SNUipp-FSU en tête. Jamais les mobilisations sur la carte scolaire n'avaient connu une telle ampleur. Aux côtés des élus et des parents, les enseignants ont démontré que l'action syndicale n'était pas vaine. C'est pour cela qu'il ne faut rien lâcher, et se préparer à reprendre la lutte dès la rentrée en amont des discussions budgétaires, car les inquiétudes sont bel et bien là, à l'orée des échéances électorales du printemps 2012. Le Secrétaire Général du SNUipp-FSU, Sébastien SIHR, l'a d'ailleurs rappelé à l'issue d'une audience au ministère, en clôturant la manifestation nationale du 18 mai dernier. Il faut nous attendre à subir le même traitement pour la rentrée 2012.

En parallèle au travail de la section départementale dans les mouvements sociaux, l'équipe a cherché à développer ses pratiques et à innover encore et toujours. Nous avons été auprès des PES et des nouveaux titulaires, nous avons tenté de vous apporter de nouveaux outils pour le mouvement à la fois en publiant un bulletin couleur avec liste des écoles et carte, mais aussi en essayant de rendre notre site Internet plus efficace (interactivité, vidéo, etc.).

Dans quelques mois, à l'automne, auront lieu les élections professionnelles pour les commissions paritaires. Ce sera l'heure de renouveler votre confiance au SNUipp et à la FSU dans la défense de tous les personnels, et dans la défense du service public d'éducation nationale pour la réussite de tous les élèves. Le SNUipp-FSU est une arme pour la profession. C'est à travers ses actions et celles de ses militants toujours plus nombreux que l'on est plus fort face à l'arbitraire d'une administration toujours plus injonctive. Preuve en est la nouvelle circulaire de rentrée du 5 mai 2011.

La résignation n'est pas une fatalité. Elle le sera d'autant moins en votant pour le SNUipp-FSU. Elle disparaîtra en se syndiquant.

Emeric BURNOUF Co-Secrétaire Départemental du SNUipp-FSU 15

PAGE 2-3: CIRCULAIRE DE RENTREE 2011

PAGE 4-8: Résultats 1er mouvement



CIRCULAIRE RENTREE 2011 : LE MINISTERE PERSISTE ET SIGNE

Le texte de préparation de la rentrée 2011 adressé aux recteurs par le MEN, publié dans le B.O. du 5 mai 2011 ne fait pas dans l'originalité. Il interpelle tout au plus à plusieurs endroits et fait clairement apparaître les priorités du ministère.

Évaluer, évaluer, évaluer...

« *Évaluation des compétences du socle* », « *livret de compétences* », « *qualité des évaluations menées en classe* », « *modalités diversifiées d'évaluation qui permettent un réel « contrôle continu » des élèves* », « *qualité et pertinence de l'évaluation* » doivent être l'objet d'un travail de réflexion collective permanent au sein des écoles », « *évaluations nationales en GS, CE1, CM2* », « *bilan des élèves* »...

Tout est dit ! La place accordée à l'« évaluation des élèves » revient comme un leitmotiv. Ce n'est pas vers les apprentissages que la réflexion des enseignants doit s'orienter mais vers l'évaluation qui devient une priorité absolue du ministère. Une détermination qui va jusqu'à l'absurdité quand il demande que des actions de soutien soient engagées auprès des élèves en difficulté après les résultats des évaluations nationales. Est-il nécessaire de rappeler qu'en CE1, elles ont lieu mi-mai et que le mois de juin est certainement le moment le plus propice à la mise en place de l'aide personnalisée...

« *Le livret personnel de compétences au service des élèves, des familles et des enseignants* ».

Le livret de compétences arrive dans un contexte où la politique et les outils d'évaluations ont subi des transformations importantes. Celles-ci sont concomitantes à la mise en oeuvre d'une politique éducative normative et utilitariste qui accroît les inégalités scolaires, liées aux inégalités sociales qui s'accompagne de l'accentuation d'un pilotage par les résultats, de la mise en place d'un socle commun contesté, de projets de nouveaux modes d'évaluation des personnels. Le rôle joué par les évaluations dans le parcours scolaire en a été largement bouleversé.

« *L'année 2011/2012 verra la généralisation de la version informatisée du livret personnel de compétences à l'école primaire* »

Le livret personnel de compétences ne nous satisfait ni sur la forme ni sur le fond. S'il est informatisé, permettra un fichage des élèves jusqu'au brevet et peut être au-delà.

A travers les motions qu'elle a portées aux Conseils Nationaux (mars et mai 2011), la publication du bulletin spécial sur le livret de compétences (mars 2011), la section départementale du Cantal s'est très tôt positionnée contre le LPC et a contribué à ce que **le SNUipp-FSU appelle aujourd'hui les équipes enseignantes à ne pas remplir ce Livret Personnel de Compétences.**

Recourir aux automatismes

Sur ce point, le ministère ne surprend pas et garde sa ligne de conduite. Que ce soit dans le domaine des compétences phonologiques, dans celui de la grammaire ou de l'orthographe, ou bien des techniques opératoires, ce sont à des automatismes que les élèves doivent recourir. Se replier vers des procédures de base au détriment de la mobilisation des compétences et d'un véritable travail sur le sens.

Sensibiliser les élèves à la pratique d'une langue vivante dès la maternelle

« *avec une priorité donnée à l'anglais dont la maîtrise constitue une nécessité absolue.* »

Le ministère préconise que la « *sensibilisation commence dès l'école maternelle* » et fait allusion au comité stratégique pour les langues. Ce comité a été installé au mois d'avril 2011 et a pour mission de faire des propositions afin de donner une impulsion nouvelle à l'apprentissage des langues en France. Ce comité ne devant remettre son rapport définitif qu'à la fin de l'année 2011 en vue de propositions pour la rentrée 2012, on est en droit de s'interroger sur quels constats et quelles études, le ministre s'appuie pour préconiser cette sensibilisation.



(suite de l'article en page 7)











(Suite de la page 2)

Tu ne photocopieras point

Dans la première partie intitulée « Améliorer les acquis et les résultats des élèves », on trouve le paragraphe suivant :

A l'école primaire, l'usage de manuels scolaires conformes aux programmes, dans l'esprit et dans la lettre, permet aux professeurs de disposer d'outils pédagogiques de références et aux élèves de consolider leurs apprentissages. Leur choix par les équipes pédagogiques s'appuiera utilement sur les méthodes d'analyse qui leur seront proposées par les corps d'inspection dont le rôle est aussi de veiller à la présence et à l'usage de manuels adaptés au programme ; car l'on n'enseigne pas sans livre, pas plus que l'on n'apprend sans livre, la photocopie ne pouvant en tenir lieu.»

La liberté pédagogique est ici mise en cause : nous ne pouvons plus faire le choix d'enseigner sans manuel. C'est pourtant un choix délibéré pour certains collègues et/ou pour certaines matières, qui n'empêche pas les élèves d'apprendre... Où est donc l'étude qui permet au ministère d'affirmer le contraire? C'est aussi un problème financier pour certaines écoles, toutes les mairies ne peuvent pas allouer les budgets nécessaires pour qu'il y ait des manuels dans toutes les matières, pour tous les élèves ! Le ministre aurait-il des actions chez les éditeurs ? A défaut de pouvoir changer une fois de plus les programmes pour relancer le marché de l'édition, on oblige les écoles à s'équiper de manuels.

Liaison école - collège

Concernant la continuité CM2-sixième, le ministère demande que soient organisées des rencontres entre les enseignants de l'école et les enseignants de sixième de manière systématique (...) avant la fin de l'année de CM2. Ces rencontres prendraient le nom de « commissions de liaison ». Commissions qui devront également élaborer un PPRE passerelle pour les élèves en difficultés.

L'idée d'une amélioration de la liaison école-collège est louable, mais il n'est pas fait mention du temps sur lequel se dérouleront ces commissions pour les enseignants de l'école primaire (qui ont déjà à faire passer les évaluations, remplir le dossier d'admission en 6^{ème}, recevoir les parents, valider le B2i, l'APER, l'APS...).

On remarque ici la préparation du terrain vers les EPLE et l'école du socle commun, d'autant plus que la circulaire précise que les stages de remise à niveau pour les CM2 doivent désormais se dérouler lorsque c'est possible dans les locaux du collège.

Lire une oeuvre intégrale

«La lecture de texte intégraux du patrimoine littéraire est encouragée. L'opération « un livre pour l'été » est étendue à l'ensemble des élèves de CM1. Elle donne lieu à un travail pédagogique en CM2 pour tirer profit de la lecture encouragée pendant l'été. Une cérémonie sera organisée à cette occasion, en fin d'année scolaire, dans chaque école.»

A quand la cérémonie de remise des prix pour la validation du livret de compétences ?

Rappelons que les programmes de 2002 instituaient la lecture de plusieurs œuvres intégrales au cycle III, durant l'année scolaire, et que ce gouvernement l'a balayé d'un revers de la main. Voilà que maintenant il faudrait quand même que nos élèves lisent un peu...pendant les vacances d'été, vu qu'on n'a plus le temps de le faire durant le temps de classe.

«Rénover la politique de formation continue des enseignants en mobilisant davantage la formation à distance et en ligne.»

C'est bien connu, c'est seul face à son ordinateur qu'on apprend son métier. Une formation virtuelle de qualité qui permet en plus à l'État de faire des économies, quelle aubaine !

Voilà pour l'essentiel: un florilège d'aberrations, de non-sens, d'ambiguïtés et de mépris à peine voilé pour la profession, qui s'inscrivent dans la droite ligne du saccage de l'École orchestré par le gouvernement depuis de (trop) nombreuses années déjà.



Compte-rendu CAPD 8 juin 2011

Premier mouvement départemental 2011 :

Eléments statistiques

	2010	2011
Participants	296	302
Mutés	156 (52,70%)	98 (32,45%)
Sans poste	57	67
Nombre de vœux par enseignant	11,3	11,3

Le pourcentage de personnes muté chute de 52% à 32%. L'IA l'explique par le fait que le mouvement était moins ouvert du fait des 15 suppressions de postes. Nous faisons l'amer constat, qu'actuellement, 200 enseignants du département occupent un poste qu'ils souhaitent quitter (soit 1 enseignant sur 4 environ).

Calendrier 2^{ème} mouvement :

- 17 juin : groupe de travail qui arrêtera la constitution des postes fractionnés (décharges, temps partiels, allègements)
- du 21 au 24 juin : recueil des vœux (tous les postes à classer par ordre de priorité et vœux géographiques obligatoires en prévision du 3^{ème} mouvement)
- 27,28 juin : résultat provisoire communiqué par l'IA aux candidats
- 4 juillet : CAPD 2^{ème} mouvement qui arrêtera le deuxième mouvement (+ accès à la Hors classe des PE)

Les postes de maître G (Aurillac) et psychologue scolaire (Riom-es-Montagnes) sont gelés faute de candidat. Perte d'un 1/2 poste d'ATICE (+0,5 sur Aurillac et -1 sur Mauriac).

En annexe, le résultat définitif du mouvement 2011, la liste des postes vacants et la liste des personnels sans poste.

Demandes de temps partiels :

Si la demande de temps partiel est un droit, la quotité ne l'est pas, c'est pour cette raison que le choix de la quotité peut-être remis en cause par l'administration. L'an passé, les personnes ayant demandé un temps partiel à 80% avaient été convoquées pour un entretien car l'administration ne souhaitait pas donner suite à ces demandes. Seules les demandes de droit avaient été acceptées ainsi que les demandes sur autorisation pour lesquelles l'administration n'avait pas mis en place de remplacement.

De nouveau, cette année, les personnes souhaitant travailler à 80% verront dans un premier temps leur demande refusée. L'administration invoquant des difficultés d'organisation et de gestion annualisée des 80% (problématique des 14 demi-journées supplémentaires dues au cours de l'année scolaire).

L'IA confirme donc ce qu'il avait annoncé l'année dernière :

refus des nouvelles demandes à 80% (de droit et sur autorisation) et des renouvellements à 80% (sur autorisation). Petite nuance, le 80% serait accordé aux personnes « hors-la-classe » car l'IA ne complètera pas le temps partiel.

Les délégués SNUipp-FSU avancent alors l'idée de demander aux collègues d'effectuer les 14 ½ journées durant les mois de janvier-février (période critique au niveau des remplacements) plutôt qu'en début d'année scolaire. L'IA confie ne pas y avoir réfléchi et ne ferme pas la porte. Nous proposons aussi l'idée d'utiliser ces 14 ½ journées à des fins de formation (stage école par exemple) ou pour décharger les directeurs des écoles de moins de 4 classes en début d'année. L'IA retient notre proposition. Il nous indique qu'il interrogera les enseignants ayant demandé un 80% pour savoir s'ils accepteraient ces perspectives. Dans le cas contraire, une quotité de 75 % ou une reprise à temps plein seront imposés.

Inéat/exéat :

Comme l'an passé, le Cantal est un département déficitaire dans une Académie excédentaire. Le Cantal sera donc « accueillant » pour les collègues venant de l'Allier, du Puy de Dôme ou de la Haute-Loire. Pour les demandes d'Inéat provenant d'autres académies elles ne seront accordés que si un échange avec le département concerné est possible. Par exemple, un collègue du Gers ne pourra venir dans le Cantal que si un collègue du Cantal veut muter dans le Gers. Tous les Exéat demandés au titre d'un rapprochement de conjoints seront accordés. Les exéats simples ne seront accordés que s'il y a une demande d'Inéat du même département (échange).

Cette procédure va, encore une fois, bloquer quasi-complètement le mouvement inter-départemental : les départements demandés en exéat (très majoritairement le 63 et le 43) ne correspondent pas à ceux sollicités en inéat (majoritairement la région parisienne et la Guyane).

D'autres sujets ont été abordés au cours de cette CAPD. Vous pourrez trouver plus de précisions sur le site du SNUipp-FSU15

Demandes de disponibilité, congé parentaux et détachement, questions diverses (intégration dans le corps des PE, courrier de l'Inspecteur d'Académie à M Descoeur concernant les RASED, renouvellement des AED et CAE, rémunération des maîtres d'accueil)

Vos délégués SNUipp en CAPD : Nathalie Moncanis, Claire Van Theemst, Julien Barbet